

Diagnostic partiel

Rapport de diagnostic des polluants



Données générales

Coordonnées

ID rapport	PR2600246_Paudex_Fontaine10	Expert(s)	Juan-Amado Pagès Chloé Alamah Chouman Florian Golay
Version	1		
Diagnostic partiel	Oui	Laboratoire(s)	HSE Conseils SA Route des Avouillons 4 1196 Gland
Type d'inspection	Avant travaux		
Assainissement	Non		
Date inspection	27.03.2026		
Evaluation avec conditions	Non		
Polluants	Amiante		

Bâtiment

Objet	Local commercial au rez-de-chaussée
Bien-fond / Parcelle	80
ECA	330
Adresse	Rue de la Fontaine 10 1094 Paudex

Donneur(s) d'ordre(s)

Donneur d'ordre(s) 1 Atelier d'Architecture Alibrando SA
Monsieur
D. Alibrando
Rue de Bourg 10
1002 Lausanne

Table des matières

Rapport de la visite	4
Données techniques	5
Situations dangereuses	6
Réserves	7
Légende des fiches	8
Liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	9
Autre	14
Remarques générales	15
Annexe 1	16
Plans et localisation des éléments	16
Annexe 2	19
Rapport d'analyse amiante	19
Annexe 3	22
Grille d'évaluation (FACH)	22

Rapport de la visite

Etendue du diagnostic

Ce diagnostic "avant travaux" concerne le local au complet / (excepté les éléments de façade tels que menuiseries, balcon, etc.).

D'autres éléments d'utilisation propres aux occupants peuvent contenir des polluants.

Conditions particulières au diagnostic

Les éléments non accessibles sans une importante destruction tels que les éléments sous chape et les gaines techniques sont considérés comme contenant de l'amiante par défaut (voir tableau des MSCA).

Si des matériaux devaient être découverts lors de travaux, ils devraient faire l'objet de prélèvements complémentaires afin de vérifier l'absence de polluants de construction.

Les locaux étaient inoccupés, pas de travaux en cours dans le local. Aucune condition observée au moment du diagnostic n'est susceptible d'avoir influencé les résultats.

Conditions générales

Ce rapport a été effectué sur la base du cahier des charges de l'ASCA version 1.5 du 14.02.2022, le module "déchets de chantier" de l'aide à l'exécution relative à l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED), ainsi que selon l'article 103a Diagnostic amiante de la LATC de juin 2010 et ses directives d'applications de décembre 2010.

Un diagnostic "avant travaux" permet au donneur d'ordres d'informer les entreprises devant procéder à des travaux de rénovation ou de démolition dans le bâtiment des risques liés à la présence de polluants de construction. Ce document ne constitue par conséquent en aucun cas une soumission pour le chiffrage des travaux d'assainissement. Les métrés devront être vérifiés avant réalisation de l'appel d'offres ou lors de l'établissement du dossier d'appel d'offres.

Données techniques

Amiante

Il a été repéré des matériaux et des installations susceptibles de contenir de l'amiante qui ont été prélevés selon la stratégie d'échantillonnage décrite ci-après.

Les matériaux échantillonnés ne contiennent pas d'amiante selon les résultats des analyses en laboratoire, voir tableau des MSCA.

Certains matériaux et des installations susceptibles de contenir de l'amiante doivent faire l'objet d'investigations et d'analyses ultérieures. Ceux-ci sont considérés comme contenant de l'amiante par défaut, voir tableau des MSCA.

Stratégie d'échantillonnage et interprétation des résultats des MSP

L'échantillonnage a été effectué selon les recommandations liées à la représentativité de l'échantillonnage à effectuer pour les principaux Matériaux Susceptibles d'être Pollués (MSP) de l'ASCA, ainsi que sur la base des connaissances et de l'expérience de l'expert.

Un échantillon de chaque occurrence a été prélevé, l'interprétation des résultats se trouve dans les tableaux des MSP.

L'élimination et le conditionnement des déchets pollués doivent se faire selon les normes fédérales et cantonales en vigueur et conformément l'aide à l'exécution de l'OFEV sur le diagnostic des polluants de construction. Les informations concernant les filières d'élimination et le conditionnement des matériaux pollués sont données de manière indicative et selon les connaissances actuelles de la technique. Des spécificités peuvent entraîner des éliminations différentes de celles indiquées. Ce sont les exigences de l'OLED qui priment.

Situations dangereuses

Aucune situation potentiellement dangereuse pour les occupants n'a été relevée.

Réserves

Aucune réserve.

Légende des fiches

Type de matériel	F	Flocage
	C	Calorifugeage
	FP	Faux-plafond
	FA	Faiblement aggloméré
	SOL	Sol
	NFA	Fortement aggloméré
Évaluateur	L	Déterminé par le laboratoire
	E	Déterminé par expert
	D	Déterminé par default
	T	À définir
Localisation sur les plans	Bleu	Élément ne contenant pas d'amiante, métaux lourds, PCB, HAP ou HBCD
	Rouge	Élément contenant de l'amiante
	Jaune	Élément contenant des métaux lourds
	Violet	Élément contenant du PCB
	Bleu clair	Élément contenant du HAP
	Rose	Élément contenant du HBCD
Polluants	PCB	Polychlorobiphényles
	ML	Métaux lourds
	HAP	Hydrocarbures aromatiques polycycliques
	HBCD	Hexabromocyclododécane
Liste des matériaux	Ev	Evaluateur
	D.U.A.	Degré d'urgence d'assainir
	M.A.	Mesure d'assainissement


Liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante

Localisation			Élément					Résultats		FaCH		Filière d'élimination et conditionnement	Remarque
ID plan	Étage	Local	No.	Matériaux	Quantité approximative	Type de matériau	Échantillon prélevé	Résultat	Ev	Fiche	D.U.A.		
1	Rez-de-chaussée	Pièce 1	0001	Colle de carrelage blanc marbré	20 m ²	NFA	Oui	Négatif	L				
1	Rez-de-chaussée	Cuisine	0002	Colle de carrelage blanc marbré	10 m ²	NFA	Oui	Négatif	L				
1	Rez-de-chaussée	Cuisine agencement	0003	Plaque bitumineuse sous évier	1 Pièce(s)	NFA	Non	Négatif	E				Récent sans risque.
1	Rez-de-chaussée	WC	0004	Colle de carrelage blanc marbré	1.5 m ²	NFA	Oui	Négatif	L				
1	Rez-de-chaussée	WC	0005	Colle de faïence blanche marbrée	12 m ²	NFA	Oui	Négatif	L				
1	Rez-de-chaussée	Pièce 2	0006	Colle de carrelage blanc marbré	Non défini	NFA	Oui	Négatif	L				
1	Rez-de-chaussée	Pièces 2 et 3	0007	Enduit mural blanc	Non défini	NFA	Oui	Négatif	L				
1	Rez-de-chaussée	Pièces 3 et 4	0008	Colle de carrelage blanc marbré	Non défini	NFA	Oui	Négatif	L				
1	Rez-de-chaussée	Pièces 1, 2 et cuisine	0009	Plafond	Non défini	NFA	Non	Négatif	E				En plâtre sans risque.
1	Rez-de-chaussée	Pièces 3 et 4	0010	Plafond tendu	Non défini	NFA	Non	Négatif	E				Sans risque.

Localisation			Élément					Résultats			FaCH	Filière d'élimination et conditionnement	Remarque
ID plan	Étage	Local	No.	Matériaux	Quantité approximative	Type de matériau	Échantillon prélevé	Résultat	Ev	Fiche	D.U.A.		
1	Rez-de-chaussée	Toutes les pièces	6052	Éléments sous chape	Non défini	Installations	Non	a	D	1	III	Decharge type E / Voir tableau "Conditionnement".	Inaccessible. Susceptible de dissimuler des matériaux contenant de l'amiante. Des investigations seront nécessaires lors des travaux.
1	Rez-de-chaussée	Cuisine et WC	6053	Gaines techniques (calorifugeages)	Non défini	Installations	Non		a	D	2	III	Decharge type E / Voir tableau "Conditionnement".

Fiche d'identification des éléments contenant des substances dangereuses

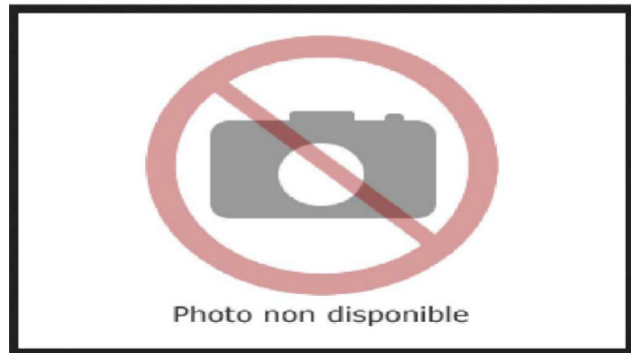
Fiche 1: Éléments sous chape

Localisation		Élément		Amiante				
ID plan	1	ID élément	6052	Quantité approximative	Non défini			
		Étage	Rez-de-chaussée	Évaluateur	Défaut			
Local	Toutes les pièces	Échantillon prélevé	Non	Contient de l'amiante	a			
		Type de matériau	Installations					
								
Attention, s'informer sur les consignes de sécurité avant d'intervenir sur cet élément								
Degré d'urgence d'assainissement selon FaCH								
1 ^{re} étape				2 ^e étape		3 ^e étape		
Type d'amiante	Etat de la surface	Influences de extérieures	Total évaluation du matériau	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Localisation du matériau	Evaluation de l'utilisation des locaux	Degré d'urgence des mesures à prendre	Mesure d'urgence conseillée
1	0	0	1	3	3	C	III	Non
Mesure d'assainissement à prendre								
L'assainissement est à réaliser par une entreprise spécialisée.								
Filière d'élimination et conditionnement								
Decharge type E / Voir tableau "Conditionnement".								
Remarque								
Inaccessible. Susceptible de dissimuler des matériaux contenant de l'amiante. Des investigations seront nécessaires lors des travaux.								

Fiche d'identification des éléments contenant des substances dangereuses

Fiche 2: Gains techniques (calorifugeages)

Localisation		Élément		Amiante	
ID plan	1	ID élément	6053	Quantité approximative	Non défini
		Étage	Rez-de-chaussée	Évaluateur	Défaut
Local	Cuisine et WC	Échantillon prélevé	Non	Contient de l'amiante	a
		Type de matériau	Installations		



Attention, s'informer sur les consignes de sécurité avant d'intervenir sur cet élément

Degré d'urgence d'assainissement selon FaCH

1 ^{re} étape				2 ^e étape			3 ^e étape	
Type d'amiante	Etat de la surface	Influences de extérieures	Total évaluation du matériau	Type et fréquence d'utilisation des locaux	Localisation du matériau	Evaluation de l'utilisation des locaux	Degré d'urgence des mesures à prendre	Mesure d'urgence conseillée
1	0	0	1	3	3	C	III	Non
Mesure d'assainissement à prendre								
L'assainissement est à réaliser par une entreprise spécialisée.								
Filière d'élimination et conditionnement								
Decharge type E / Voir tableau "Conditionnement".								
Remarque								
Inaccessible. Susceptible de dissimuler des matériaux contenant de l'amiante. Des investigations seront nécessaires lors des travaux.								

Autre

Conditionnement des matériaux contenant de l'amiante selon la filière d'élimination :

Type de matériau	Filière d'élimination	Conditionnement
Éléments en fibrociment en bon état	Décharge type B	Emballage résistant à la déchirure et transparent portant la mention « attention, contient de l'amiante »
Autres matériaux amiantés	Décharge type E	Sacs en plastique indéchirables et hermétiques à la poussière (fermeture en col de cygne) portant la mention « attention, contient de l'amiante »

Remarques générales

Nous vous rappelons que les démarches mentionnées sont obligatoires. De plus, il est nécessaire de s'informer sur les consignes de sécurité avant d'intervenir sur les éléments contenant des polluants et sur les installations ou locaux qui font l'objet d'une réserve.

Les matériaux contenant des polluants doivent être signalés par le donneur d'ordre de manière clairement visible pour toutes les personnes devant intervenir sur ou à proximité de ces matériaux.

Afin de vous aider à gérer la présence de matériaux contenant des polluants dans vos bâtiments, HSE Conseils SA peut également vous proposer les prestations suivantes :

- Marquage des matériaux contenant des polluants
- Mesure de polluants dans l'air
- Etablissement ou contrôle de plan de retrait ou confinement (PRC) pour les matériaux pollués
- Métrer des éléments contenant des polluants pour la préparation des appels d'offres
- Appels d'offres aux entreprises spécialisées
- Surveillance de chantier, contrôles finaux et mesures libératoires
- Mise à jour des diagnostics

HSE Conseils SA



Diagnostiqueur
Juan-Amado Pagès



Visa qualité
Chloé Alamah Chouman



Membre de direction
Florian Golay

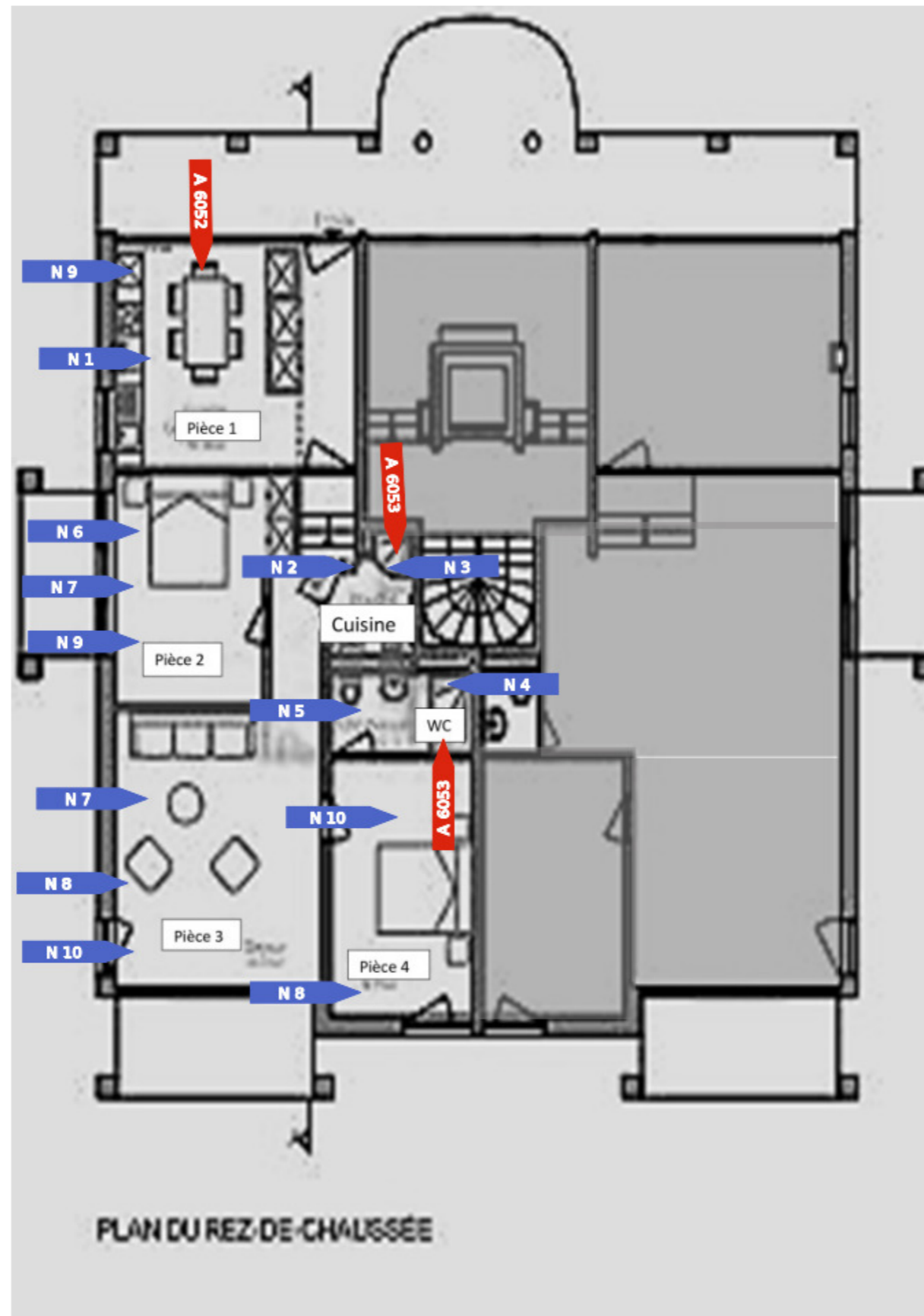
Annexe 1

Plans et localisation des éléments

ID plan	1
Étage	Rez-de-chaussée

Légende

A..	Contient de l'amiante
N..	Ne contient pas de l'amiante
R..	Assaini
N/A..	Présence d'amiante à évaluer
R..	Réserve



Amiante

ID plan	1
Étage	Rez-de-chaussée

Sur tout l'étage

A6052	Éléments sous chape / Installations
-------	-------------------------------------

Réserves

-

Échantillons

N1	Colle de carrelage blanc marbré	NFA
N2	Colle de carrelage blanc marbré	NFA
N3	Plaque bitumineuse sous évier	NFA
N4	Colle de carrelage blanc marbré	NFA
N5	Colle de faïence blanche marbrée	NFA
N6	Colle de carrelage blanc marbré	NFA
N7	Enduit mural blanc	NFA
N8	Colle de carrelage blanc marbré	NFA
N9	Plafond	NFA
N10	Plafond tendu	NFA
A6053	Gaines techniques (calorifugeages)	Installations

Annexe 2

Rapport d'analyse amiante

Rapport : MAT-RDT-10
Version : 1

Rapport d'analyse amiante dans les matériaux

Références

Client :	HSE Conseils SA Route des Avouillons 4 1196 Gland	Date de réception :	30.03.2026
		Date d'analyse :	01.04.2026
		Nombre d'échantillons :	7
Dossier :	PR2600246_Paudex_Fontaine10		

Résultats

Echantillons	Amiante
0001 - Colle de carrelage blanc marbré	Non décelé
0002 - Colle de carrelage blanc marbré	Non décelé
0004 - Colle de carrelage blanc marbré	Non décelé
0005 - Colle de faïence blanche marbrée	Non décelé
0006 - Colle de carrelage blanc marbré	Non décelé
0007 - Enduit mural blanc	Non décelé
0008 - Colle de carrelage blanc marbré	Non décelé

HSE Conseils SA | Route des Avouillons 4 | 1196 Gland | Tél : 0848 323 323
labo.vd@hseconseils.ch | www.hseconseils.ch

1/2

Rapport : MAT-RDT-10
Version : 1

Rapport d'analyse amiante dans les matériaux

Références

Client :	HSE Conseils SA Route des Avouillons 4 1196 Gland	Date de réception :	30.03.2026
		Date d'analyse :	01.04.2026
		Nombre d'échantillons :	7
Dossier :	PR2600246_Paudex_Fontaine10		

Remarques

La méthode de préparation utilisée est appropriée à des échantillons dont la teneur en amiante est faible et/ou qui présentent une matrice complexe. Les analyses sont effectuées selon la norme ISO 22'262-1 adaptée, par microscopie électronique à balayage. La limite de détection est dépendante du type de matériau analysé. Les résultats concernent uniquement les échantillons reçus et analysés. Les préparations analysées sont archivées pendant 3 mois. Ce rapport ne peut être reproduit partiellement. Les échantillons ont été prélevés et identifiés par le client, les résultats se rapportent uniquement aux échantillons transmis pour l'analyse. Information FaCH : Quelle que soit leur teneur en amiante, les matériaux qui en contiennent doivent être manipulés et éliminés correctement. Il n'existe pas en Suisse de limite légale de teneur en dessous de laquelle un matériau contenant de l'amiante est considéré comme exempt d'amiante.

Gland, le 01.04.2026

Oriane Merienne
AnalysteCécile Méziat
Responsable laboratoire

Annexe 3

Grille d'évaluation (FACH)

Méthode d'évaluation des risques

La méthode SUVA-FACH 2891 a été utilisée dans le cadre de cette expertise afin d'évaluer les risques d'exposition aux fibres d'amiante. Elle comprend trois étapes successives : l'évaluation des matériaux, l'évaluation de l'utilisation des locaux et la détermination du degré d'urgence des mesures à prendre.

1ère étape : Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante

Cette étape revient à évaluer le risque de libération de fibres d'amiante en tenant compte de l'état du matériau, de son degré d'agglomération et des influences extérieures susceptibles d'accélérer sa détérioration. Le cumul des trois facteurs permet d'obtenir une appréciation allant de 0 à 5.

Facteur	Propriétés et facteurs d'influence indentifiés	Evaluation
1a) Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré	3
	Fortement aggloméré	1
1b) Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	1
	Intact, non endommagé	0
	Vitrifié, confiné	-1
1c) Influences extérieures	Vibrations, flux d'air, changements de température, usure mécanique	1
	Aucune influence extérieure	0
Total = évaluation globale du matériau		

2ème étape : Evaluation de l'utilisation des locaux, risque de contact avec l'amiante et exposition

La seconde étape intègre deux nouveaux facteurs : le type et la fréquence de l'utilisation du local ainsi que le degré d'accessibilité du matériau amianté. La matrice suivante permet d'obtenir une lettre allant de A à C par la combinaison de ces paramètres.

		Emplacement du matériau contenant de l'amiante			
		Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné	
		1	2	3	
Type et fréquence d'utilisation des locaux	Régulière, par des enfants, des adolescents ou des sportifs	1	A	A	B
	Continue ou fréquente par d'autres personnes	2	A	B	C
	Occasionnelle ou rare	3	B	C	C

3ème étape : Détermination de l'urgence des mesures à prendre

Les résultats des phases précédentes sont rassemblés et combinés dans la troisième étape, de manière à déterminer le degré d'urgence des mesures à prendre.

		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
Evaluation du matériau	≤ 1	III	III	III
	2	II	II	III
	3	I	II	II
	≥ 4	I	I	I

Mesures à prendre

Sur la base du degré d'urgence attribué, une série de mesures devront être exécutées. Celles-ci sont répertoriées dans ce dernier tableau.

Degré d'urgence	Mesures à prendre
I Ordonner l'assainissement	<ul style="list-style-type: none">- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement- Prendre évent. des mesures temporaires ou d'urgence- Effectuer évent. des mesures de qualité de l'air
II Recommander des mesures d'assainissement	<ul style="list-style-type: none">- Effectuer l'assainissement au plus tard avant le lancement d'autres travaux- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans- Effectuer évent. des mesures de qualité de l'air
III Prendre note de la nécessité d'un assainissement	<ul style="list-style-type: none">- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux

Dépôt d'un rapport de diagnostic amiante sur la plateforme de Gestion des diagnostics amiante

Informations relatives à votre demande

Date et heure de dépôt : 23.04.2026 10:27
Notre référence : IRERR1-1EVQB5

Base légale

Numéro CAMAC 249066
Utilisateur CAMAC CHE102099837
E-mail du mandataire (ingénieur / architecte) info@alibrando.ch
Etendue du diagnostic Lot PPE ou Bail à loyer (cas C)*
Le diagnostiqueur est sur la liste du FaCH Oui
Le cahier des charges ASCA est respecté Oui
Le propriétaire est d'accord de publier le rapport sur Internet Non
J'atteste avoir pris connaissance des conditions légales liées à la problématique amiante et je m'engage à les faire respecter et à en informer qui de droit. Oui

Bâtiment

Bâtiment concerné par l'expertise amiante
Numéro ECA : 330
Description du bâtiment : Immeubles à trois logements et plus
Numéro Commune cantonal : 134
Numéro EGID : 9020112
Rue : Rue de la Fontaine
Numéro de rue : 10
NPA, localité : 1094 Paudex
Coordonnées X : 2541166
Coordonnées Y : 1150797

Propriétaire du bâtiment
Raison sociale : PPE RÉSIDENCES DE LA FONTAINE - LOT 15
Nom, prénom : RAPIN YVES
Rue : Route du Cyprès 6
Numéro de rue : 6
NPA, localité : 1802 Corseaux
Téléphone : 079 679 38 64
E-mail : yvesrapin@bluewin.ch

Mandataire (ingénieur / architecte)

Raison sociale : ATELIER D'ARCHITECTURE
ALIBRANDO SA
Nom, prénom : ALIBRANDO RAPHAEL
Rue : Rue de Bourg
Numéro de rue : 10
NPA, localité : 1003 Lausanne
Téléphone : 021 320 79 45
E-mail : info@alibrando.ch

Amiante

Diagnostiqueur

Raison sociale : HSE Conseils SA
Prénom : Juan-Amado
Nom : Pagès
Rue : Route des Avouillons
Numéro de rue : 4
NPA, localité : 1196 Gland
Téléphone : 0848 323 323
E-mail : contact@hseconseils.ch

Type de publication

Liée à une demande d'autorisation

Présence d'amiante

Oui

Type de diagnostic

Avant-travaux

Assainissement

Sans objet

Assainissement calculé

Sans objet

Photo du bâtiment

Fontaine 10 Paudex Photo immeuble.jpg

Rapport de diagnostic amiante

Fontaine 10 Paudex Diagnostic amiante.pdf

Récapitulatif

Je confirme l'exactitude des informations ci-dessus

Oui

De: Etat de Vaud - Démarches en ligne <support.cyber@vd.ch>
Envoyé: jeudi, 23 avril 2026 10:27
À: Atelier d'architecture Alibrando SA
Objet: Votre dépôt de diagnostic amiante 9020112 - Numéro 330 - 1094 Paudex - IRERR1-1EVQB5

Démarches en ligne

État de Vaud

Ceci est un message généré automatiquement. Veuillez ne pas y répondre.

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre rapport de diagnostic amiante, dont voici le **récapitulatif des informations saisies** :

[Consulter la demande](#)

Dans le cas du 1er dépôt électronique du rapport, le **récapitulatif des informations saisies** doit être joint au rapport de diagnostic lors du dépôt du dossier de demande de permis à la commune.

Dans le cas où ce dépôt fait suite à une demande de complément, le **récapitulatif des informations saisies** doit être transmis par mail à info.amiante@vd.ch comme preuve du dépôt afin que l'Unité Amiante puisse traiter votre dossier dans les meilleurs délais, sans quoi, il ne pourra pas être traité.

Si vous constatez des erreurs, veuillez prendre contact rapidement avec notre service.

Après une vérification technique de la référence du bâtiment et un contrôle par nos services que le rapport de diagnostic amiante est conforme aux différentes réglementations en vigueur, dans un délai de 30 jours, vous allez recevoir un autre courriel pour vous annoncer si les informations saisies ont été déposées sur la plateforme de Gestion des diagnostics Amiante (GDA) www.amiante.vd.ch ou si elles doivent être corrigées.

Si vous avez donné votre accord pour la publication sur internet de votre rapport de diagnostic amiante et s'il est conforme, celui-ci sera alors accessible au public.

Recevez, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Besoin d'aide ?

Merci de ne pas répondre à cet email. Si vous avez des questions ou rencontrez une difficulté, veuillez utiliser notre [formulaire de contact](#). Notre équipe se tient à votre disposition.

UNITE AMIANTE

Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine

Direction générale des immeubles et du patrimoine

DIRECTION DE L'INGÉNIERIE ET DE LA DURABILITÉ

Place de la Riponne 10, 1014 Lausanne

+41 21 316 74 69

info.amiante@vd.ch / www.vd.ch/dgip

VD.CH

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30

Atelier d'architecture Alibrando SA

De: Atelier d'architecture Alibrando SA
Envoyé: jeudi, 23 avril 2026 11:11
À: 'Info Amiante'
Objet: PPE La Fontaine - Rue de la Fontaine 10, Paudex - CAMAC N° 249066 - Dossier N° IRERR1-1EVQB5
Pièces jointes: Rue de la Fontaine 10, Paudex - Dossier N°IRERR1-1EVQB5.pdf

Madame, Monsieur,

Nous vous informons avoir déposé ce jour, sur la plateforme de gestion des diagnostics amiante, le rapport de diagnostic amiante avant travaux relatif à l'immeuble mentionné en référence.

Par ailleurs, nous vous informons également que le dossier de mise à l'enquête publique y afférent sera transmis demain matin aux autorités communales.

En vous priant de bien vouloir prendre note de ce qui précède, nous vous adressons, Madame Monsieur, nos salutations les meilleures.

Kim La Rosa - secrétariat
Atelier d'Architecture Alibrando SA
Rue de Bourg 10 – 1002 Lausanne
Tél : 021 320.79.45 – alibrando@bluewin.ch